

GÉRER LES SINISTRES MATÉRIELS AUTOMOBILE - BASES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR037	8 jours - 56 h	Bases	Présentiel ou à distance	4635,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels dans le cadre de la Loi Badinter
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'assuré
- Appliquer la convention IRSA

Métiers préparés :

Gestion et indemnisation des sinistres matériels automobiles standards et conventionnels.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Un parcours de formation complet alliant apports théoriques et applications pratiques et permettant aux participants d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour gérer les sinistres matériels automobiles.

Formateur(s) :

Ce parcours de formation est animé par des professionnels de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass

PROGRAMME

[Cette formation permet de valider le bloc 2 du titre RNCP39615 - Chargé d'indemnisation en assurance - BC02 : Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique](#)

A. METHODOLOGIE DE GESTION D'UN SINISTRE MATERIEL AUTOMOBILE -2 jours

1. Instruire le dossier sinistre
2. Ouvrir le dossier sinistre
3. Déterminer les conditions de règlement du sinistre
4. Procéder au règlement
5. Effectuer un recours contre le responsable

B. INDEMNISER LES PERTES TOTALES - 1 jour

1. Procédures
2. Procédures Véhicule Économiquement Irréparable (VEI)
3. Indemnisation
4. Perte totale vol
5. Indicateurs de gestion des pertes totales

C. APPLIQUER LA LOI BADINTER DANS LA GESTION DES SINISTRES MATÉRIELS AUTO - 2 jours

1. Introduction
2. De la responsabilité du fait des choses à la Loi Badinter
3. Conditions d 'application de la Loi
4. Fixation du droit à indemnisation
5. Exercice du droit à l'indemnisation
6. Indemnisation des victimes
7. Recours en contribution
8. Conclusion

D. APPLIQUER LA CONVENTION IRSA - 3 jours

1. Principes et limites de la loi Badinter
2. Convention IRSA

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
 - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.
- L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Equivalences et passerelles :

Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.

PUBLIC

Futurs gestionnaires de sinistres matériels automobile
Gestionnaires de sinistre matériels automobile
Gestionnaires désirant faire reconnaître leurs compétences

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

4635,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 18/06/2025 à 21:53